



Refus acheter maison malgré obtention, pret

Par **morvan**, le **07/11/2008** à **10:34**

j'ai vendu ma maison sur le compromis signer chez notaire l'acheteur avait jusqu'au 30 aout pour donner un accord de pret ce qu'il a fait, maintenant au moment de signezr l'acte authentique il ne veut plus cart le pret est à 5,39 au lieu de 5,20 sur le compromis, ce qui surprend le notaire c'est qu'il a remis l'attestation alors qu'il connaissait les conditions de pret pourquoi il semanifeste plus de 2 mois après, quels sont mes droits .
de mon, coté je devais acheter ailleurs avec le fruis de la vente de ma maison et mon vendeur également, pour un caprise de mon acheteur 3 ventes ne se signent pas.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **07/11/2008** à **10:45**

Vous pouvez le contraindre en justice à acheter

Voyez vite un avocat en droit immobilier

cordialement

Par **morvan**, le **08/11/2008** à **09:21**

merci de votre réponse, d'après vous il doit acheter puisqu'il a donné son accord de pret pour le 30 aout 2008 commer prévu au compromis le fait d'avoir donné son accord de pret c'est qu'il l'acceptait je suis d'accord avec vous donc il faut que je l'attaque en justice , malgré la loi scrivener il doit signert l'offre de pretet acheter.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **12/11/2008** à **10:31**

Exact il y a accord sur la chose et sur le prix , la condition suspensive est levée le prêt accordé . votre maison est vendue . A vous de faire payer votre acheteur

cordialement

Par **morvan**, le **20/11/2008** à **10:26**

merci de votre réponse, de ce fait mon achat de l'autre coté est annulé l'agence doit me rendre les 12000euro que j'avais versé sans probleme